

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 8 avril 2020

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./Mmes C. Adam, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,
A. Kremer, R. Miny, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

Votes par procuration:

MME. Brosius Carine a donné procuration à M. Malherbe Michel
M. Reckinger Jhemp a donné procuration à M. Adam Claude

Vu la pandémie du Covid-19, le conseil communal décide à l'unanimité de convoquer, pendant la phase de la pandémie, les réunions du conseil communal dans la salle des fêtes de l'École Nic Welter à Mersch.

- PERSONNEL COMMUNAL

- a) A huis clos, M. Gravé Michaël, domicilié à Beringen, est nommé à l'unanimité provisoirement au poste d'agent administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, auprès de la commune de Mersch.
- b) Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder à M. Kaluza André un avancement au grade 15 (chargé d'études dirigeant) dans le groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique-ingénieur, sous le statut du fonctionnaire communal avec effet au 1^{er} août 2020.
- c) Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste d'ouvrier communal pour l'équipe 'Maintenance équipement-garage' dans la carrière E du contrat collectif des ouvriers de l'Etat sous le statut du salarié.

- COVID-19

Le conseiller Claude Adam a proposé de mettre à l'ordre du jour le point: «Faire le bilan du niveau d'infection COVID-19 sur le territoire de la commune de Mersch».

Le collègue des bourgmestre et échevins ainsi que le secrétaire communal donnent les explications suivantes aux questions pertinentes du conseiller Adam:

* Depuis la mi-mars le Ministère de l'Intérieur a adressé aux communes 25 circulaires concernant le COVID-19 et 4 circulaires concernant d'autres sujets.

* Suivant la Ministre de la Santé des statistiques spécifiques sur les maisons de retraite ne sont pas publiées. Or, d'après nos informations, les 2 maisons de retraite, installées sur le territoire de la commune de Mersch, ne sont pas touchées par la pandémie COVID-19.

* Le service 'Repas sur roues' a atteint sa capacité maximale: 48 clients / 2 nouveaux clients depuis le début de la pandémie / augmentation du nombre des repas servis: janvier 2020: 1.045 repas / février 2020: 989 repas / mars 2020: 1.113 repas. 3 autres nouveaux clients ont été orientés vers des restaurants livrant des repas, dont une liste a été publiée sur Internet.

* Les services fonctionnent de manière restreinte: Les services essentiels sont garantis et à tour de rôle: réception-population / état civil / eau potable / poubelles, hygiène, aires de jeux / cimetière. Des travaux d'entretien de moindre envergure sont en cours dans les bâtiments, dans le parc communal et dans l'atelier communal. Il est prévu de redémarrer le service de régie après le déconfinement en 5 équipes avec des horaires décalés. Plusieurs personnes font du télétravail.

* Les scouts, avec l'appui moral de la commune, offrent un service à domicile gratuit aux personnes vulnérables.

- Lëtzebuurger Guiden a Scouten Miersch: 2 coordinatrices et 13 bénévoles:

- 50 achats d'aliments et de produits hygiéniques

- 16 courses dans la pharmacie

- 2 autres services

- FNEL Miersch – service géré par la coordination nationale – 1 coordinatrice et 3 bénévoles pour la commune de Mersch et les communes limitrophes:

- 4 personnes de la commune de Mersch ont profité de ce service

* Dès la première semaine de la pandémie, l'accès au Centre Aquatique Krounebiérg a été limité: maximum 100 personnes, dont 25 dans le sauna / dans le restaurant, le buffet a été remplacé par un service à table.

* A partir du 16 mars 2020 toutes les installations accueillant du public ont été fermées: Centre Aquatique Krounebiérg, Maison de la Culture, Mierscher Lieshaus, Maison des Jeunes, ...

* Les grandes manifestations ont été annulées: Concert par la Musique Militaire, Festival "Mir si Miersch", Luxembourg Ballon Trophy, ...

- LOYER

À l'unanimité, le conseil communal décide de renoncer au paiement du loyer concernant l'établissement 'Beim Alen Tuurm' à Mersch pendant la fermeture obligatoire due à la pandémie COVID-19 et ceci à partir du 16 mars 2020.

- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Le conseil communal arrête à l'unanimité le règlement d'occupation de postes (ROP) et d'organisation interne de l'école fondamentale de la Commune de Mersch.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

a) le devis pour l'extension du hall sportif au Krounebiérg au montant total de 1.550.718,00 € TTC.

b) le devis pour la confection de trottoirs et la réfection de la voirie à différents endroits de la commune de Mersch au montant de 230.000,00 € TTC.

- URBANISME

Le conseil communal décide à l'unanimité

a) d'émettre, concernant des modifications ponctuelles du PAG à Mersch, au lieu-dit «Aelenterweg», un avis favorable au sujet de deux réclamations introduites contre le vote du conseil communal du 30 septembre 2019 pour les motivations et raisons y énoncées et bien fondées et prie de procéder à la réduction de la servitude «urbanisation-élément naturel» et à la suppression de la servitude «urbanisation-piste cyclable» de la partie graphique et de la partie écrite.

b) de se prononcer en faveur du classement comme monument national, en raison de son intérêt historique, architectural et esthétique, l'immeuble sis 26, Rue Nicolas Welter, et invite l'Etat, qui est propriétaire du bâtiment, de procéder à court terme à une valorisation de l'immeuble, lequel est inhabité depuis le 7 janvier 2009.

- c) d'approuver la demande de lotissement présentée par le bureau Schendel Nicolas de Weiswampach pour le compte de la société Promo RS Immobilier de Pettingen relative à la division d'une propriété sise à Beringen, 47, Rue d'Ettelbruck, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- d) d'approuver le projet d'exécution et la convention relatifs au PAP «Rue Wenzel – phase III» portant sur des fonds sis à Beringen, rue Wenzel, pour le compte de la société Longchamp Sàrl de Mersch.
- e) d'approuver le projet d'exécution et la convention du 2 mars 2020 relatifs au PAP «Rue de Pettingen» portant sur des fonds sis à Mersch, rue de Pettingen, pour le compte de la société Centara Sàrl de Mersch.
- f) d'approuver le projet d'exécution et la convention du 2 mars 2020 relatifs au PAP «Hinter Grommesch» portant sur des fonds sis à Mersch, rue des Prés, pour le compte de la société Om Klapp SA de Mersch.

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes de travaux extraordinaires suivants:

Projets	Devis en € TTC	Dépense € TTC
Renouvellement du pont piétonnier du parc communal vers Rollingen	947.596,02	903.170,95
Finissage de trottoirs et de rues	770.000,00	514.459,80
Réalisation d'une signalisation urbaine	30.000,00	21.326,47
Aménagement d'aires de jeux	102.500,00	79.453,81

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) deux actes de vente, par lesquels la commune de Mersch acquiert des consorts Vullers Willy et Vullers Bernadette de petites emprises de 0,28 a à Mersch, rue Mies, au prix total de 441,00 €.
- b) un avenant au compromis du 26 mars 2018, signé avec la société OM KLAPP SA précisant différentes modalités convenues dans le cadre de la réalisation du PAP «Hinter Grommesch» et la cession à la Commune de Mersch de la 'Villa Faber'.
- c) la convention par laquelle la Commune de Mersch accorde à la société Electricis de Mersch le droit de poser à demeure, à titre de servitude, des gaines dans un terrain, sis à Mersch, Um Mierscherbiereg, et appartenant à la Commune, pendant la durée de 9 ans avec tacite reconduction d'année en année.
- d) le contrat de fourniture de chaleur pour l'alimentation du bâtiment 'Home Pour Personnes Âgées' de la Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Miséricorde à Mersch. Durée du contrat: 10 ans à partir du 1^{er} février 2019.
- e) la convention réglant le fonctionnement et le financement de la Maison des Jeunes pendant l'année 2020. Dépense à charge de la Commune: 110.817,00 €.
- f) la convention réglant le financement de la Maison relais Nic Welter pendant l'année 2020. Dépense estimée: 312.405,00 €.
- g) la convention réglant le financement de la Maison relais Krounebiereg pendant l'année 2020. Dépense estimée: 308.340,00 €.

- SUBSIDES

Le conseil communal accorde à l'unanimité les subventions suivantes:

- a) **Lëtzebuenger Guiden a Scouten**: subside de 200,00 € pour la participation de 5 scouts de Mersch à des projets 'Odyssee'.
- b) **Landjugend Uewersauer**: subside de 150,00 € pour l'organisation du '46. Landjugenddag' à Harlange le 21 mai 2020.
- c) **Mouvement écologique**: subside de 2.000,00 € pour l'organisation de l'édition de la journée "Alles op de Velo" entre Mersch et Mamer le 5 juillet 2020, sous condition que les associations merschoises soient exemptées du droit de participation.
- d) **Ligue Médico-Sociale**: subside de 1.475,00 € pour l'organisation de la médecine scolaire durant l'année scolaire 2018/2019.

Les subsides à l'asbl Landjugend Uewersauer et au Mouvement écologique sont seulement payés si les manifestations auront effectivement lieu.

- VIE ASSOCIATIVE

Le conseil communal prend connaissance des statuts modifiés présentés par l'association "ENTENTE vun de Pompjeeën Gemeng Miersch" avec siège social à Mersch.

- OFFICE SOCIAL

Le conseil communal, à l'unanimité, avise favorablement la décision de l'office social de Mersch d'annuler ponctuellement sa délibération du 22 octobre 2018, de maintenir le statut et la carrière d'origine de Filipe da Silva (employé communal, carrière B1).

- COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil communal décide à l'unanimité de remplacer M. Madeira Kevin (LSAP) par Mme Weber Xenia (LSAP) comme membre dans la commission des sports.

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation dans la commune de Mersch et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS